



N°26.DPSA.185

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 084-218400893-20260220-26_DPSA_185-AR

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Arrêté portant établissement d'un périmètre de sécurité

153 Rue Colbert 84120 PERTUIS – Parcelle cadastrée BW0035

Le Maire de la Ville de Pertuis (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité, sureté, salubrité et tranquillité publiques ;

Vu le rapport d'intervention n° 84/2026 du 20 février 2026 de la Police Municipale de Pertuis faisant état de présence de morceaux de crépi de la façade ;

CONSIDERANT que des éléments de maçonnerie (enduit) de la façade présentent un risque de chute ;

CONSIDERANT que cette situation est de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers de la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il appartient au maire, au titre de ses pouvoirs de police, de garantir la sécurité publique, de prévenir les accidents et de faire cesser les dangers ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Un périmètre de sécurité est établi au pied de l'immeuble, sis 153 Rue Colbert à Pertuis (84120), parcelle cadastrée BX0035 appartenant à la SCI ZACKNADIA, en raison d'un risque de chute d'éléments de façade.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché sur la façade de l'immeuble sis 153 Rue Colbert à PERTUIS (84120) et sur les barrières du périmètre de sécurité et notifié au propriétaire de l'immeuble.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

ARTICLE 4 : La présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire ainsi que d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et son affichage.

Il est rappelé que l'absence de réponse dans le délai de deux mois au recours administratif vaut rejet implicite, lequel peut lui-même être contesté dans le délai de deux mois devant le tribunal administratif.

Fait à PERTUIS, le 20 février 2026

Pour le Maire et par délégation

Pierre GABERT
Elu PG
24 févr. 2026

25 FEV. 2026

Affiché le

Notifié le 25 FEV. 2026

Transmis en préfecture le 25 FEV. 2026